

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —



Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour  
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur l'Adour

## Conseil Communautaire

Lundi 21 janvier 2021 à 19 h  
COMPTE-RENDU

Etaient présents : Didier BERGES – Pascale BEZIAT – David BIARNES – Fabienne BOUEILH – Huguette BRAULT – Jean-Pierre BRETHOUS – Cyrille CONSOLO – Jean-Emmanuel DARGELOS – Patrick DAUGA – Jean-Michel DUCLAVE – Christian GUIDEZ – Eliane HEBRAUD – Odile LACOUTURE – Jean-Luc LAFENETRE – Evelyne LALANNE – Jean-Claude LALANNE – Christophe LARROSE – Lucie LEROY – Françoise METZINGER THOMAS – Anne-Marie MOUCHEZ – Philippe OGE – Jean-Philippe PEDEHONTAA – Cathy PERRIN – Nicolas RAULIN – Liliane SALLE – Michel SANSOT.

Excusés et absents : Thierry CLAVE – Maryline DISCAZEAUX – Jean-Claude LAFITE.

Procurations : Thierry CLAVE à Jean-Pierre BRETHOUS – Maryline DISCAZEAUX à Nicolas RAULIN – Jean-Claude LAFITE à Jean-Michel DUCLAVE.

Convocation envoyée le 14/01/2021

Reçue le 14/01/2021

### Ordre du jour :

#### URBANISME

Enquête publique Schéma directeur assainissement :

- a. Présentation du procès-verbal de synthèse des observations
- b. Validation du Plan de financement et de l'échéancier des travaux programmés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

#### FINANCES

- Demande de DSIL pour le financement des travaux d'assainissement collectif.

#### QUESTIONS DIVERSES

M. le Président présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et regrette de ne pouvoir retrouver l'ensemble de l'équipe communautaire, élus et agents lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, en raison de la crise sanitaire actuelle.

### **1. URBANISME**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUCLAVE, Président de la Régie Eau et Assainissement

#### ❖ Enquête Publique Schéma Directeur d'Assainissement.

##### ➤ Présentation du procès-verbal de synthèse des observations

M. le Président rappelle qu'en application de l'article L2224-10 du Code général des Collectivités territoriales, « Les communes ou leurs établissements publics de coopération

délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

L'Article R2224-8 du CGCT précise les modalités de procédure d'enquête publique.

Conformément à l'article R2224-9 du CGCT, « Le dossier soumis à l'enquête comprend un projet de délimitation des zones d'assainissement de la commune, faisant apparaître les agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage, ainsi qu'une notice justifiant le zonage envisagé. »

Par délibération en date du 26/10/2020, le Conseil communautaire a validé le zonage d'assainissement et sa mise à l'enquête publique.

Par décision du Tribunal administratif de Pau en date du 24/11/2020, M. Daniel DECOURBE a été nommé Commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 décembre 2020 au 5 janvier 2021.

#### **Présentation du procès-verbal de synthèse des observations**

Lors des permanences, différentes observations ont été déposées par les habitants du territoire. Le Commissaire enquêteur a également soulevé des remarques sur le dossier soumis à l'enquête.

Ces différents points sont présentés au Conseil communautaire ainsi que le mémoire en réponse (cf annexe)

#### ➤ Validation du Plan de financement et de l'échéancier des travaux programmés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement

Suite aux différentes remarques apportées lors de cette enquête et afin de répondre aux demandes du Commissaire enquêteur avant sa remise de rapport final prévue le 23/01/2021, le Conseil communautaire doit valider le plan de financement ainsi que l'échéancier des travaux qui seront réalisés dans le cadre de l'urbanisation des 11 communes du Pays Grenadois présentés en annexe.

#### Délibération N° 2021-001

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-10, R2224-8 et R2224-9,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R123-1 à R123-27,

**CONSIDERANT** le rapport de clôture de l'enquête publique du Commissaire enquêteur en date du 8 janvier 2021,

**APRES VALIDATION ET SUR PROPOSITION du Conseil d'exploitation en date du 13 janvier 2021,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le mémoire en réponse au procès-verbal du commissaire enquêteur,

- **ADOPTÉ** le plan de financement et l'échéancier des travaux tel qu'annexé à la présente délibération,
- **CHARGE** M. le Président de la CCPG de réaliser toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.

## 2. FINANCES

Rapporteur : M. Jean-Luc LAFENETRE, Président.

### ❖ Demande de DSIL pour le financement des travaux d'assainissement collectif

Pour pallier les conséquences de la crise sanitaire et ses lourdes répercussions l'Agence de l'Eau Adour Garonne a adopté des conditions exceptionnelles de financement, pour permettre de soutenir la relance. Ainsi, 42 millions d'euros d'aides du plan de mobilisation sont accordés cette année, en plus des 250 millions d'euros de son programme.

En complément dans le cadre du soutien de l'Etat, les Préfets de départements et les Préfets des trois régions pourront accorder des aides complémentaires dans le cadre des crédits d'urgence de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) mobilisés à l'échelle des préfets de départements.

A ce titre, il est proposé au Conseil communautaire de déposer des demandes de financement pour le programme de travaux établi dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Une demande complémentaire sera également réalisée dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux usées de la commune de Grenade sur l'Adour.

Il est proposé de déposer deux dossiers :

1. pour la création du réseau d'assainissement collectif sur les communes d'Artassenx, Castandet, Lussagnet, Maurrin, Le Vignau.
2. pour l'extension, réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur les communes de Bascons, Cazères, Grenade et St-Maurice

**Dossier 1 - Le projet global de création des systèmes d'assainissement collectif représente un investissement total de 2 635 675 €HT.**

	COÛT PROJET	Participation CD40	Participation Agence	Reste à charge après participation financeurs
Artassenx	696 140,00 €	155 170,00 €	163 680,00 €	377 290,00 €
Castandet	418 255,00 €	98 640,00 €	49 970,00 €	269 645,00 €
Le Vignau	719 190,00 €	165 970,00 €	150 980,00 €	402 240,00 €
Lussagnet	163 410,00 €	38 025,00 €	26 130,00 €	99 255,00 €
Maurrin	638 680,00 €	136 530,00 €	104 160,00 €	397 990,00 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>2 635 675,00 €</b>	<b>594 335,00 €</b>	<b>494 920,00 €</b>	<b>1 546 420,00 €</b>

Le reste à charge de la collectivité (REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DU PAYS GRENAUDOIS) après déductions des aides est évalué à 1 546 420 €HT. (Soit 58,67%)  
 Cette opération fera l'objet de tranches sur 2 ans : 2021 à 2022.

**PROGRAMME PLURIANNUEL : REALISATION DES TRAVAUX ET ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

**Montant global de l'opération - dépenses prévisionnelles estimées (montant H.T.) : 2 635 675 €**

COMMUNE	2021	2022
Castandet Maurrin	1 056 935 €	
Artassenx Le Vignau Lussagnet		1 578 740 €

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

<u>Stade d'avancement du projet lors du dépôt du dossier :</u>	Echéances			
	<i>réalisé</i>	<i>en cours</i>	<i>à venir</i>	<i>sans objet</i>
Études de faisabilité ou esquisse(APS)	X			
Consultation de bureaux d'études (architecte / maîtrise d'œuvre)			X	
Études d'avant – projet			X	
Acquisition foncière ou immobilière		X		
Permis de construire obtenu				X
Enquête publique		X		
Appels d'offres lancés ou consultation des entreprises de travaux			X	

**Date prévisionnelle de commencement d'exécution de l'opération :**

- .. 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- .. 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 : Attribution du marché de travaux

**Date prévisionnelle de début des travaux :** juillet 2021

**Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération :** décembre 2022

**Date prévisionnelle de fin des paiements :** 31/12/2022

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (H. T.) DE L'OPÉRATION**

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant	Taux %
Travaux de création de systèmes d'assainissement (maîtrise d'œuvre et aléas compris, Acquisition terrains non compris)	2 635 675 €	Subvention ETAT - DSIL	1 019 215 €	38.67
		Subvention Département	594 335 €	22.55
		Subvention Agence de l'Eau	494 920 €	18.78
		Autofinancement – Fonds propres	527 135 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>2 635 675 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 635 675 €</b>	<b>100</b>

Dossier 2 - Le projet global d'extension des systèmes d'assainissement collectif représente un investissement total de 1 505 040 €HT.

	COÛT PROJET	Participation CD40	Participation Agence	Reste à charge après participation financeurs
<b>Bascons</b>	737 510 €	137 580,00 €	146 250,00 €	453 680,00 €
<b>Cazères sur l'Adour</b>	234 360 €	55 115,00 €	42 750,00 €	136 495,00 €
<b>Grenade sur l'Adour</b>	336 040 €	79 260,00 €	76 300,00 €	180 480,00 €
<b>Saint Maurice sur Adour</b>	197 130 €	22 500,00 €	11 250,00 €	163 380,00 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>1 505 040,00 €</b>	<b>294 455,00 €</b>	<b>276 550,00 €</b>	<b>934 035 €</b>

Le reste à charge de la collectivité (REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT DUPAYS GRENADOIS) après déductions des aides est évalué à 934 035 €HT. (Soit 62,06%)

Cette opération pourra faire l'objet de tranches sur 4 ans : 2021 à 2024.

**PROGRAMME PLURIANNUEL : REALISATION DES TRAVAUX ET ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Montant global de l'opération - dépenses prévisionnelles estimées (montant H.T.) : 1 505 040 €

Année	COMMUNES	Tranche	Montant H.T.
2021	Bascons	1	407 670 €
	Grenade/A	2	
	St-Maurice/A	1	

2022	Bascons	2	422 600 €
	Cazères/A	1	
	Grenade/A	1	
2023	Bascons	3 et 4 + STEP	510 380 €
	Cazères/A	2	
2024	St-Maurice/A	2	164 390 €

### PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (HORS TAXES) DE L'OPÉRATION

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature	Montant H.T.	Nature	Montant	Taux %
Extension et réhabilitation de réseaux d'assainissement (maîtrise d'œuvre et aléas compris, Acquisition terrains non compris)	1 505 040 €	Subvention ETAT - DSIL	671 277 €	44.60
		Subvention Département	294 455 €	22.55
		Subvention Agence de l'Eau	238 300 €	15.84
		Autofinancement – Fonds propres	301 008 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>1 505 040 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 505 040 €</b>	<b>100</b>

Un large débat s'en suit. Il est précisé que les montants indiqués pour le plan de financement présenté dans le mémoire réponse au Commissaire enquêteur n'incluent pas la subvention DSIL demandé dans la délibération qui suit.

Récapitulatif du reste à charge **prévisionnel** sur la globalité des travaux (création, extension et réhabilitation) estimé à

$$2\,635\,675 \text{ € H.T.} + 1\,505\,040 \text{ € H.T.} = 4\,140\,715 \text{ € H.T.}$$

⇒ Sans subvention DIL = 2 480 455 € H.T.

Emprunt = 1 046 420 €

546 420 € (tx de création)

500 000 € (tx extension réhabilitation)

Fonds propres Régie = 1 434 035 €

1 000 000 € (subvention CCPG pour travaux création)

434 035 € (tx extension réhabilitation)

⇒ Avec subvention DSIL = 828 143 €

Fonds propres

527 135 € (tx de création)

301 008 € (tx extension réhabilitation)

Par le biais du 1M€ versé par la CCPG et dont il resterait 171 857 €.

*L'obtention de la DSIL permettrait de ne pas recourir à l'emprunt.*

*S'il était nécessaire d'y recourir, une partie de la PFAC serait dédiée au remboursement des annuités.*

*Pour répondre à M. Bergés, M. le Président confirme que les communes ne contribueront pas financièrement à ces travaux de création, d'extension et de réhabilitation.*

*M. Raulin : à préciser le financement par les communes pour les nouveaux lotissements dans le cadre d'extension à la demande de la collectivité.*

*M. Bergés indique que M. Hirigoyen de la SAUR lui aurait précisé qu'il n'y avait plus de DSP avec la SAUR pour la STEP de Grenade.*

*Mme Garbage : Dans le cadre d'un transfert de compétence, les contrats initiaux sont transférés à l'EPCI, donc la DSP se poursuit. A vérifier.*

*M. Dargelos indique que M. le Président mentionne Grenade ET Larrivière pour ces travaux, alors qu'il n'y a pas de frais pour cette commune qui a anticipé depuis plusieurs années.*

*M. Raulin : c'est un service qui s'autofinance, ça va vite, les nouvelles habitations sont raccordées et leurs habitants paient un prix d'eau assainie.*

*M. Dauga demande s'il est possible de viabiliser des terrains avant d'avoir le réseau d'assainissement ?*

*Mme Garbage : oui.*

#### Délibération N° 2021-002

**CONSIDERANT** le soutien de l'Etat aux communes et EPCI dans le cadre des appels à projet pour les études et travaux éligibles en investissement en matière d'assainissement collectif,  
**APRES VALIDATION ET SUR PROPOSITION du Conseil d'exploitation en date du 13 janvier 2021,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de déposer une demande de DSIL dans le cadre des études et travaux réalisés par la Régie en matière d'assainissement collectif,
- **CHARGE** M. le Président de la CCPG de réaliser toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents s'y rapportant.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

M. le Président souhaite évoquer la question des problèmes rencontrés sur la STEP de Grenade/A.

Les élus (CCPG et Ville de Grenade/A) ont été reçus à la DDTM pour évoquer ce dossier avec une obligation de réaliser des travaux rapidement.

La DDTM donnait un délai de 3 mois, mais après le courrier de novembre, M. le Président avait téléphoné pour un rendez-vous, mais les services n'étaient pas disponibles. Le délai a pu être rallongé à 6 mois.

Une étude va être menée pour connaître les dysfonctionnements, les travaux à réaliser. Deux bureaux d'études ont été contactés pour faire une proposition.

Il informe qu'il y a eu une plainte d'un riverain.

L'étude devrait durer 3 mois, ensuite travaux à réaliser.

Un débat sur l'entretien de la STEP de Grenade. Nécessité d'avoir un rapport sur les interventions de la SAUR.

Des travaux sont également à prévoir sur Cazères (stockage de boues, nouveau réservoir à prévoir), mais moins urgent.

M. Bergès indique que plusieurs courriers de la DDTM sont restés sans réponses. Ce n'est pas normal et cela ne doit pas se reproduire.

Mme Hebraud regrette que l'on ait attendu aussi longtemps pour agir.

Le Président,  
J.L. Lafenêtre.

